


<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</p> <p>Date de convocation 20 février 2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moul-Chicheboville en séance publique sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moul-Chicheboville.</p> <p>Etaient présents :</p> <p>Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, M. Alexandre DUBOST, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECHELLIER, M. Thierry LECOQ, Mme Alexandra LEPINAY, Mme Isabelle NÉZET, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, Mme Céline ROQUET, Mme Fabienne ROYER COCAIN, Mme Sylvie SALLÉ, M. Jean-François SAVIN et M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>M. Daniel BUISSON (pouvoir à M. Jean-François SAVIN), M. Benoît LEJEUNES (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), M. François-Xavier MACÉ et Mme Sophie PALLU (pouvoir à Mme Fabienne ROYER-COCAIN).</p> <p>M. Thierry LECOQ et Mme Alexandra LEPINAY ont été élus secrétaires de séance.</p>																																				
<p style="text-align: center;">N° 2023 – 02 – 27 – 05</p> <p style="text-align: center;">Objet :</p> <p style="text-align: center;">Redevance d'occupation du domaine public pour les autorisation temporaire (AOT)</p>	<p>Codifié par l'article L2111-1 du CGCT, le domaine public d'une personne publique est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public à condition qu'il ait fait l'objet d'un aménagement indispensable.</p> <p>L'article L.2125-1 du même code précise : « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. »</p> <p>Exceptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la réalisation de travaux ou la présence d'ouvrage concernant un service public gratuit. • Pour la conservation du domaine public lui-même • Pour des missions des services de l'Etat chargés de la sécurité • Pour l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'occupation par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général • Pour le déploiement d'un réseau d'infrastructure de recharge des véhicules électriques sur l'espace public (loi n°2014-877 du 04/08/2014) <p>Madame la Maire propose d'instaurer la redevance d'occupation des sols relative aux emprises chantiers ainsi que pour les commerçants qui utiliseraient l'espace public devant leur commerce.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Echafaudages, clôtures de chantier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 33%;">A partir du 2^{ème} mois</td> <td style="width: 33%;">Par jour</td> <td style="width: 33%;">0,80€ par m²</td> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Bennes ou containers, baraques de chantier, encombrement des trottoirs</th> </tr> <tr> <td>A partir du 2^{ème} mois</td> <td>Par unité de jour</td> <td>5€</td> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Camion-grue, camions nacelles et toutes formes de manutention</th> </tr> <tr> <td>A partir du 2^{ème} mois</td> <td>Par m² par jour</td> <td>10€</td> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Taxation des occupations sans titre</th> </tr> <tr> <td>Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre</td> <td>Par jour</td> <td>10€</td> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Utilisation du domaine public par des commerçants</th> </tr> <tr> <td>A l'année</td> <td>Par ml</td> <td>20€</td> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Spectacles vivants, cirques</th> </tr> <tr> <td></td> <td>par jour</td> <td>20€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (14 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions) :</p> <p>ADOpte les tarifs d'occupation temporaire du domaine public pour les entreprises des chantiers et les commerçants à compter de ce jour, tel que ci-dessus décrits et autorise madame la Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.</p> <p>DECIDE d'exonérer de taxe les foodtrucks et les commerçants présents sur le marché communal.</p> <p>PRECISE que les entreprises font l'objet d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public à l'usage temporaire, sous une durée d'une année reconductible facilement.</p>	Echafaudages, clôtures de chantier			A partir du 2 ^{ème} mois	Par jour	0,80€ par m ²	Bennes ou containers, baraques de chantier, encombrement des trottoirs			A partir du 2 ^{ème} mois	Par unité de jour	5€	Camion-grue, camions nacelles et toutes formes de manutention			A partir du 2 ^{ème} mois	Par m ² par jour	10€	Taxation des occupations sans titre			Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	10€	Utilisation du domaine public par des commerçants			A l'année	Par ml	20€	Spectacles vivants, cirques				par jour	20€
Echafaudages, clôtures de chantier																																					
A partir du 2 ^{ème} mois	Par jour	0,80€ par m ²																																			
Bennes ou containers, baraques de chantier, encombrement des trottoirs																																					
A partir du 2 ^{ème} mois	Par unité de jour	5€																																			
Camion-grue, camions nacelles et toutes formes de manutention																																					
A partir du 2 ^{ème} mois	Par m ² par jour	10€																																			
Taxation des occupations sans titre																																					
Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	10€																																			
Utilisation du domaine public par des commerçants																																					
A l'année	Par ml	20€																																			
Spectacles vivants, cirques																																					
	par jour	20€																																			
<p>Fait et délibéré le jour susdit</p> <p>Coralie ARRUEGO Maire de Moul-Chicheboville</p> 	<p style="text-align: center;">Accusé de réception en préfecture 09 4200065019-20230227-CM2023022705M1-DE Date de transmission : 21/03/2023 Date de réception préfecture : 21/03/2023</p>																																				